

CONSEIL DE PARIS

Conseil Départemental

Extrait du registre des délibérations

Séance des 30, 31 janvier et 1er février 2017

2017 DASCO 1G Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2017-2018.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L. 213-1 ; D. 211-10 ; D. 211-11 ;

Vu le projet de délibération, en date du 17 janvier 2017, par lequel Mme la Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil départemental, lui propose de modifier les secteurs de recrutement des collèges parisiens pour l'année scolaire 2017-2018 ;

Après avis du Conseil départemental de l'Education Nationale réuni le 26 janvier 2017 ;

Sur le rapport de Mme Alexandra CORDEBARD, au nom de la 6e Commission,

Délibère :

Article 1 : La sectorisation des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2017-2018 est modifiée conformément aux listes annexées à la présente délibération.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil départemental**



Anne HIDALGO